

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation

Arrêté N° 110/2024

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par BOUYGUES E&S représenté par M. Romain TOURNEBOEUF, en date du 04 octobre 2024,

Considérant qu'à l'occasion de travaux de remplacement d'un feu tricolore accidenté, il y a lieu d'autoriser les travaux et de réglementer la circulation route de La Rochelle, 79000 Bessines.

ARRÊTE

Annule et remplace l'arrêté N° 108/2024

Article 1 : A compter du 21 octobre 2024, la société BOUYGUES E&S est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande. Les travaux se dérouleront pendant une période calendaire de 07 jours.

Durant la durée des travaux (30 jours), la circulation sera maintenue avec signalisation ponctuelle. La circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf riverains.

Concernant l'accès des riverains, pendant la durée du chantier, l'accès aux piétons ne sera pas maintenu. Seuls seront maintenus l'accès aux deux-roues et aux véhicules légers.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-huitième partie « signalisation temporaire ».

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée.

Des panneaux d'information sur la réglementation du stationnement seront mis en place au moins 7 jours avant le début des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- SDIS 79
- CAN Collecte déchets
- Transports agglo Niort
- CAN zone communautaire
- BOUYGUES E&S

Fait à Bessines, le 10 octobre 2024

Le Maire,
Christophe GUINOT

